

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

26.08.2017

Dossier complet le :

26.08.2017

N° d'enregistrement :

F09317P0280

**1. Intitulé du projet**

PARC DE STATIONNEMENT - ZAC CHEMIN DES MINIMES

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

SCI ATELIERS D'ARLES IMMOBILIER

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Mustapha BOUHAYATI, Directeur Général (CEO)

RCS / SIRET

7988032190020

Forme juridique

SCI

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41-a	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet est un projet d'aménagement d'un parc de stationnement à air libre, ouvert au public, proche de la ZAC du Parc des Ateliers, entre la voie ferrée et la Rue Georges Pomerat au Sud du Parc des Ateliers. Il engendrera la création d'un giratoire pour permettre des accès dans les deux sens. Ce parc de stationnement sera utilisé par les visiteurs du complexe culturel de la Fondation LUMA. Les accès véhicules se feront depuis deux entrées : depuis le chemin des Minimes au Nord, et depuis la Rue Pomerat au Sud par le futur giratoire créé.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de proposer une aire de stationnement à la ville tout en préservant le milieu écologique dans lequel il ira s'intégrer, en résumé :

- 1 - Proposer des places de stationnement au public.
- 2 - Intégrer harmonieusement ce parc de stationnement en accord avec le traitement paysager environnant.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement de ce parc de stationnement se dérouleront en plusieurs étapes :

- 1 - La première étape consistera à déblayer les surfaces en friches existantes : 1.1 ha.
- 2 - Ensuite sera réalisé un giratoire au Sud-Ouest, à l'angle du Chemin des Minimés et de la Rue Pomerat.
- 3 - Des fosses pour les arbres seront creusées ainsi qu'un grand mail central et des noues paysagères.
- 4 - L'étape suivante concerne la réalisation du revêtement du parc de stationnement tout en maintenant une pente à 2% nécessaire à l'évacuation des eaux pluviales.
- 5 - Les arbres seront ensuite plantés.
- 6 - Enfin, le marquage des places sera réalisé.

Tous ces travaux se feront entre Septembre 2018 et Mars 2019 respectant la période du stade chrysalide de la Diane (de Mars à Août) protégée et présente sur le site. Ce parc de stationnement ouvrira au public en Avril 2019.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les places seront laissées libres et ainsi accessibles aux visiteurs. La totalité du parc de stationnement sera ouverte au public et délimitée par des clôtures et barrières.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le parc de stationnement fera l'objet d'un permis d'aménager ainsi que d'un dossier Loi sur l'eau.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	11 000m <sup>2</sup>
Longueur	290m
Largeur	46m
Altitude	+/- 9.6 m NGF
Profondeur de remblais	environ 50cm

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

17 rue Georges Pomerat  
13200 ARLES

Parcelles :  
000 AY 0237  
000 AY 0236  
000 AY 0099

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 ° 38 ' 22 " E Lat. 43 ° 40 ' 25 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Blank area for project description and authorization date.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMÈN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :

Oui Non

Lequel/Laquelle ?

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone urbaine, à proximité du centre ancien. Mais, la ZNIEFF de type I la plus proche est à environ 2km : "Marais de Beauchamp et du Petit Char".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend place dans la plaine de la Crau soit une altitude moyenne à +9.60 m NGF.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune : Arles, 13200.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Arles se situe dans la réserve de Biosphère "Camargue", qui est une démarche volontaire non réglementée.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement a été adopté le 25/03/2016 pour le département des Bouches-du-Rhône. Néanmoins, il n'y a pas de classement pour Arles.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arles se situe dans une "Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine" (AVAP). Oui, le projet se situe dans un périmètre de moins de 500 mètres de sites classés au patrimoine comme le centre ville et les monuments d'Arles (Abbaye St-Honorat, la Nécropole des Alyscamps, et la Léproserie St-Lazare).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Arles se situe non loin de la zone humide de Camargue mais elle n'est pas inscrite dans cette délimitation.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) sur la commune d'Arles a été approuvé par arrêté préfectoral le 03/02/2015.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui, car il se situe à proximité de la Chapelle des Alyscamps et du Prieuré de l'Eglise Saint Pierre et Paul de Mouleyrès. Aussi, on notera la présence de l'allée des Alyscamps (classée le 02 septembre 2013) à moins de 500 m du projet de la ZAC des Minimés.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le projet ne se situe pas dans l'emprise direct d'un site Natura 2000. Les sites les plus proches (Marais de la Vallée des Beaux et Marais d'Arles) se situent à plus de 500 mètres du périmètre concerné par le projet.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, Il se situe dans un secteur classé de part sa proximité avec la Chapelle des Alyscamps, et du Prieuré de l'Eglise St Pierre et Paul de Mouleyrès (moins de 500m du projet).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?  
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrassements restent superficiels, de l'ordre de 50cm, pour la réalisation de la couche de forme. Les masses d'eau souterraines ne seront pas touchées (poches d'eau à environ 4m de fond).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais liés aux terrassements seront compactés et réemployés pour faire la couche de forme sous revêtement de circulation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais seront compactés et réemployés pour faire la couche de forme sous le revêtement de surface du parc de stationnement. Le manque de matériaux de remblais sera compensé par les matériaux d'apport constituant la couche supérieure du parc de stationnement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc de stationnement sera agrémenté de parties non étanches, plantées d'arbres pour apporter de l'ombre, et permettant le développement de la vie végétale et animale (insectes). Il reste dans l'optique de maintenir le système écologique existant et de préserver l'habitat naturel des espèces répertoriées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui, le projet se situe dans une zone de protection d'une espèce de papillon nommé 'Diane' : <i>Zerynthia polyxena</i> selon Directive Habitats-Faune-Flore : National (Insectes protégés : Article 2) mise en annexe.  La présence de la Diane, observées sous la forme de chenilles aristoloches dans la zone Ouest du secteur implique que les opérations de défrichage devront se faire en dehors de la période du stade de chrysalide de la Diane, (de Août à Février) c'est à dire que le projet ne s'exécutera seulement entre Septembre et Mars afin d'éviter la destruction d'individus.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le futur parc de stationnement sera implanté sur un espace en friche comportant une certaine quantité d'arbres. Cet espace naturel sera effacé donc au profit de places de stationnement. Mais le but du projet étant de préserver l'habitat naturel et la faune écologique des espèces animales et végétales présentes, les places de stationnements seront structurées autour d'un grand mail central et de noues paysagères plantées qui feront écho à la biodiversité qui préexistait.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné et n'engendrera pas de risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) sur la commune d'Arles a été approuvé par arrêté préfectoral le 03/02/2015. La zone du projet n'est pas touchée par le zonage de ce PPRI. Le terrain est intégré au tissu urbain et ne présente aucune contrainte forte liée au PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné et n'engendrera pas de risques sanitaires.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'accès par le chemin des Minimes sera restructuré par un giratoire, puis un nouvel accès sera créé au Nord du projet ce qui induit forcément une nouvelle source de trafic. L'objectif est aussi d'optimiser la circulation au niveau du pont sous la voie ferrée.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le parc de stationnement recevra des véhicules légers ainsi que des autobus. Les moteurs des véhicules vont amener ponctuellement du bruit au démarrage.  Néanmoins, le parc de stationnement est implanté à proximité de la voie ferrée qui est la source principale de bruit dans le quartier. Le parc de stationnement ne devrait donc pas aggraver la situation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lorsque les véhicules démarrent, selon leur carburant et leur âge, ils peuvent en effet dégager des odeurs d'échappement.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le parc de stationnement n'engendrera pas de vibrations, le type de revêtement de surface sera adapté pour être à la fois résistant et présenter un bon amorti.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le parc de stationnement sera équipé de mâts d'éclairage ou points lumineux à hauteur d'hommes (non défini à ce stade). Il y aura donc des émissions lumineuses durant la nuit.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les véhicules légers et les autobus qui utiliseront le parc de stationnement peuvent être sujets à émission de gaz polluants, issus des pots d'échappement, suivant leur vétusté et leur carburant.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les véhicules légers, comme les autobus prévus, qui utiliseront le parc de stationnement peuvent être sujets à rejet d'huile de moteur en cas de fuite. Il sera prévu un réseau de collecte des eaux de surface du parc de stationnement, qui sera équipé d'un bac à hydrocarbures. L'eau de ruissellement après traitement sera ensuite dirigée vers les noues.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En dehors des gaz d'échappement et des rejets d'hydrocarbures éventuels, il n'y a pas production d'autres rejets ou effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non.</p>



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est proposé de réaliser un giratoire avec un revêtement de surface neuf et en harmonie avec l'environnement (béton teinté, enrobé coloré ou autre surface). Il est donc visé une amélioration esthétique et visuelle des chaussées préexistantes. Le parc de stationnement sera végétalisé pour être intégré au mieux dans son contexte et n'aura aucun impact sur le patrimoine recensé à proximité, qu'il soit architectural ou environnemental.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création de ce parc de stationnement va générer des flux de véhicules, à voir comme un atout dans le cadre global de l'opération du Parc des Ateliers, car ce parking garantit aux visiteurs d'avoir une place de stationnement pour pouvoir se rendre au Parc des Ateliers et profiter de l'ensemble du complexe culturel sans se soucier du stationnement des véhicules.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

La création de ce parc de stationnement répond aux besoins de stationnement du complexe culturel de la Fondation LUMA. Il s'agit d'un aménagement majeur qui rentre dans le cadre du développement et du renouvellement urbain de tout le quartier du Parc des Ateliers et des Alyscamps, voire même une extension de l'activité du centre historique. En effet, le complexe culturel de la Fondation LUMA se développe dans le Parc des Ateliers, mais il est également prévu la construction de l'Ecole Supérieure de la Photographie au Nord du parc des Ateliers. C'est donc tout un quartier qui se déploie depuis 2013 et jusqu'à l'horizon 2020.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir Document Annexe ci-joint : Capse-Etude d'impact Environnemental complet

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La création de ce parc de stationnement est une des étapes nécessaires à la réussite du complexe culturel de la Fondation LUMA. De nos jours, il est en effet inconcevable d'aménager un vaste campus culturel et muséal à vocation nationale voire internationale, sans être en mesure de recevoir convenablement les visiteurs. D'un point de vue insertion dans le site, ce parc de stationnement devrait avantageusement remplacer la friche actuelle, car il est conçu pour être dans la continuité des aménagements paysagers de l'ensemble du Parc des Ateliers. Des aménagements qui s'appuient sur le contexte local, puisque les végétaux et matériaux minéraux seront basés sur la flore de la plaine de la Crau et de la Camargue. La création de ce parc de stationnement ne devrait pas générer de contrainte significative vis-à-vis de l'environnement proche.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

- 1- Voir Document Annexe ci-joint : Capse -Etude d'impact Environnemental complet du 16.01.2014
- 2 - Voir Document Annexe ci-joint : Capse -Etude Faune et Flore

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

ARLES

le,

17.07.2017

Signature

SCI Ateliers d'Arles Immobilier  
R.C.S Tarascon 798 803 219  
7-9-11 rue de la République  
13200 Arles  
TVA FR 31 798 803 219

